

Réunion Comité Social et Economique (CSE)

Le 7 décembre 2023

Au CEM

Présents :

Direction :

- Sandrine KRIEFF (SK) Directrice générale
- Stéphanie BERNADAS (SB) Responsable ressources humaines

Elus :

- Jean-Pierre BAILLON
- Freddy MARRIER
- Laurent DEMANDES
- Nicolas WEYLAND
- Mathieu HORGUES
- Patrice SAINT AMON
- Alexia TAVARES
- Séverine SARRAUTE
- Stéphane MOREAU
- Florence ROUVRAIS
- Elisabeth GALLEGO
- Aline FOLLOPPE

Absents excusés :

Lieu : CEM

THEMES ABORDES	DELAIS	RESP POUR ACTION
Ouverture de la séance 1- <u>Désignation secrétaire et trésorier :</u> Secrétaire : Nicolas WEYLAND élu à l'unanimité Trésorier : Elisabeth GALLEGO élue à l'unanimité		

2- Désignation du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes :

Référent harcèlement : Patrice SAINT AMON élu à l'unanimité.

3- Passation de droit entre trésoriers :

Mathieu HORGUES a pris rendez-vous avec Elisabeth GALLEGO pour la passation de la trésorerie.

4- Présentation des comptes et remise matérielles des éléments en possession de l'ancien CSE :

Mathieu HORGUES précise que pour la clôture des comptes il manque deux factures de l'arbre de Noël 2023 (encaissé mais factures non reçues).

Les outils CSE comme les ordinateurs seront distribués aux nouveaux titulaires.

Le nouveau bureau du CSE va se renseigner au sujet de la responsabilité civile si une adhésion est déjà en cours.

5- Formation des nouveaux élus CSE :

Projection par la RH durant la réunion d'un descriptif concernant les missions des différents membres du CSE (formation en interne). Transmission des documents par mail à tous les représentants à l'issue de la réunion.

6- Fonctionnement du CSE :

Montant des budgets du CSE : dates de versement présentée par Sandrine KRIEFF.

Changement du local CSE : le local mis à disposition du CSE est le bureau accessible depuis le garage.

Heures de délégation : modalités de donation pour les suppléants.

Règlement intérieur du CSE : document consultable à lire par les nouveaux élus pour approbation à la prochaine réunion.

7- Calendrier des réunions du CSE :

17/01/2024 à 9 heures au CEM : CSE

11 /03/2024 à 9 heures à Castets : CSE + CSSCT

17/05/2024 à 9 heures à Labouheyre : CSE + CSSCT

04/07/2024 à 9 heures au CEM : CSE

07/10/2024 à 9 heures à Castets : CSE + CSSCT

02/12/2024 à 9 heures à Labouheyre : CSE + CSSCT

8- Point sur la BDESE :

La BDESE (Base de Données Economiques Sociales et Environnementale) est à disposition et consultable dans le bureau de Stéphanie BERNADAS. Un mail sera

adressé aux représentants la première quinzaine de janvier dès que les données 2023 seront enregistrées.

9- Autres sujets de la direction :

- Consultations sur le projet de modification du calendrier des évaluations annuelles et de la période de référence pour les primes d'objectif.

Après consultation la date de la campagne des entretiens d'évaluation a été avancée avec un avis favorable de la part des élus (es).

- Les entretiens annuels d'évaluation de 2024 seront programmés à compter du mois de février, à l'issue des NAO qui démarrent en janvier.
- La période d'appréciation pour les augmentations (individuelles) courra sur 6 mois du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023.
- La prime d'objectif courant sur cette période de 6 mois sera remplacée par une prime « exceptionnelle » de transition basée sur 50% (6 mois de juillet à décembre) de l'assiette maximum de la prime d'objectif (valeurs d'assiette 2023), sous réserve de réduction liée à la présence et ce, indépendamment des performances observées.
- A compter de 2025, la prime d'objectif sera à nouveau attribuée en fonction des performances réalisées et sur la base des montants négociés pour chaque catégorie durant les NAO de 2025. La période d'appréciation des performances ira du 1er janvier de l'année N-1 au 31 décembre de l'année N-1.

Autres sujets élus :

Arrêt du site du CSE : approbation votée à l'unanimité

10- Questions diverses :

Prime trafic : le solde de la prime 2023, au moins équivalente à celle versée en 2023 pour l'exercice 2022, sera versé en 2024 avec la paie de Février.